



# Communication

Berne, le 30 avril 2025

---

## Impact du plafond SRE en mars 2025

### Analyse des offres et des coûts

Depuis le 3 mars 2025, un plafond temporaire (cap) de 1000 EUR/MWh s'applique sur le marché de l'énergie de réglage secondaire (SRE) pour les offres dites obligatoires, c'est-à-dire les offres ayant déjà reçu une rémunération pour la réserve d'une puissance de réglage secondaire (SRL). Ce plafonnement des prix des offres s'applique jusqu'au 28 décembre 2025. Le cap ne concerne pas les offres volontaires qui peuvent quant-à-elles continuer à être placées jusqu'à 15 000 EUR/MWh.

La présente brève analyse donne un aperçu des développements depuis l'introduction du plafond et doit être considérée comme un complément au rapport d'analyse SRE de l'ElCom du 30 avril 2025. Les effets du plafond continueront d'être observés et analysés au cours des prochains mois.

L'introduction du plafond a pu être mise en œuvre sur le plan technique avec effet au début du mois de mars 2025. Les courbes d'enchères pour SRE+ et SRE- présentées dans la figure 1 montrent que, pour mars 2025, le plafond de 1000 EUR/MWh est respecté pour les ~400 MW de puissance de réglage achetés. Les courbes moyennes des offres SRE des mois précédents, ici janvier et février 2025, montrent une forte hausse des prix ayant lieu beaucoup plus tôt. Au-delà de 400 MW, les offres volontaires, c'est-à-dire les offres qui ne sont pas liées à une rémunération pour la puissance de réglage secondaire (SRL), continuent d'être proposées à un prix nettement supérieur à 1 000 EUR/MWh, mais il existe également des offres volontaires inférieures à 1 000 EUR/MWh. Alors que la courbe globale des offres SRE+ en mars est inférieure à celle de janvier et février, on observe un effet inverse pour les offres SRE dans le segment de prix inférieur. La forme de la courbe SRE a fortement évolué en mars, avec des prix plus élevés et une forme convexe au lieu de concave, et ce dès les premiers jours suivant l'introduction du plafond. Les raisons de cette évolution dans les stratégies de placement d'offres sont examinées par le secrétariat technique de l'ElCom.

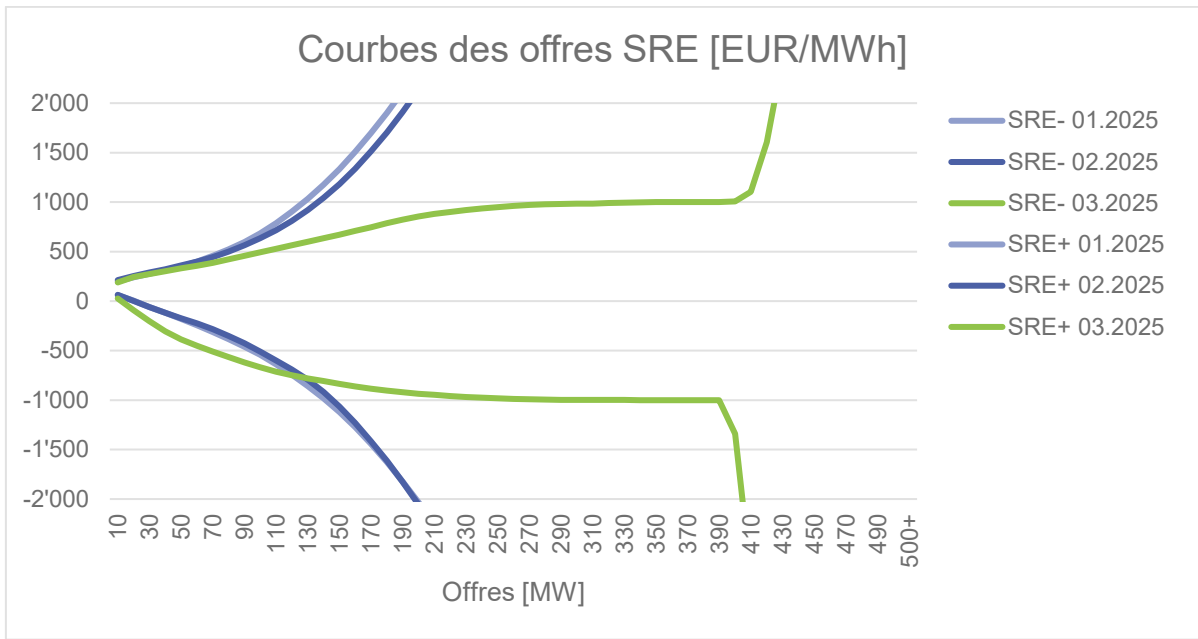


Illustration 1 : courbes moyennes des offres mensuelles avant (en bleu) et après (en vert) l'introduction du prix plafond, respectivement pour SRE+ (courbes supérieures) et SRE- (courbes inférieures). L'axe des prix a été coupé afin de mettre en évidence la fourchette allant jusqu'à 1 000 EUR/MWh. Données : Entso-e

L'évolution des offres et des appels mensuels moyens est illustrée dans la figure 2. On constate qu'en mars, le nombre d'offres a diminué tant pour SRE+ que pour SRE- par rapport au mois précédent. L'introduction du plafond peut avoir une influence à cet égard, comme le montre le rapport d'analyse SRE. Toutefois, par rapport au même mois de l'année précédente, le nombre d'offres est resté à un niveau similaire. En ce qui concerne les appels, on observe une augmentation significative en SRE- en mars 2025 par rapport à février 2025, ce qui peut être lié à l'influence croissante des imprécisions des prévisions en raison de l'augmentation de l'injection des installations photovoltaïques. Dans le même temps, les appels SRE+ ont légèrement diminué. Cette tendance s'est poursuivie en avril 2025. Les appels sont inférieurs au niveau de l'année précédente dans les deux sens.

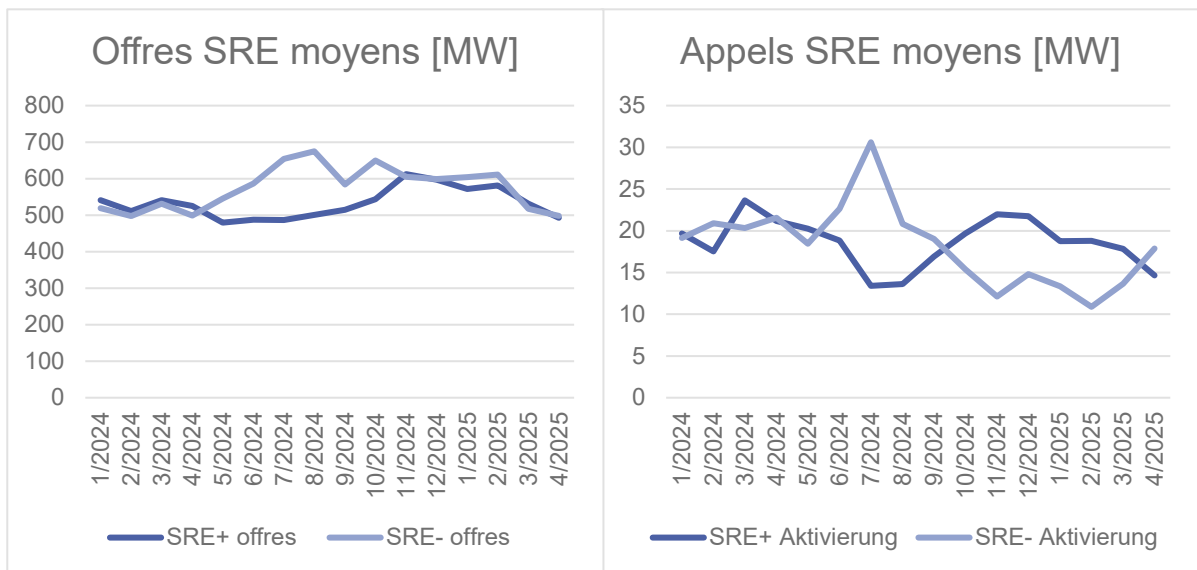


Illustration 2 : Évolution des offres et des appels moyens SRE. Valeurs d'avril jusqu'au 21 avril 2025 prises en compte.

Données: Entso-e

Les quantités appelées et le prix des offres sont déterminants pour l'évolution des coûts. Pour SRE+, ces deux paramètres ont baissé, de sorte qu'une diminution des coûts est observée en mars 2025 (voir

illustration 3). Les surcoûts par rapport au niveau du marché spot ont diminué de 35 % en mars 2025 par rapport au mois précédent. Pour le SRE-, les coûts ont toutefois augmenté de 77 %. Cela s'explique d'une part par l'augmentation des quantités appelées. D'autre part, les hausses de prix dans la courbe des offres inférieures à 1 000 EUR/MWh ont une forte influence, car seules quelques MW d'énergie de réglage sont nécessaires pendant la plupart des heures. Il est donc d'autant plus important d'examiner de près les raisons de cette évolution.

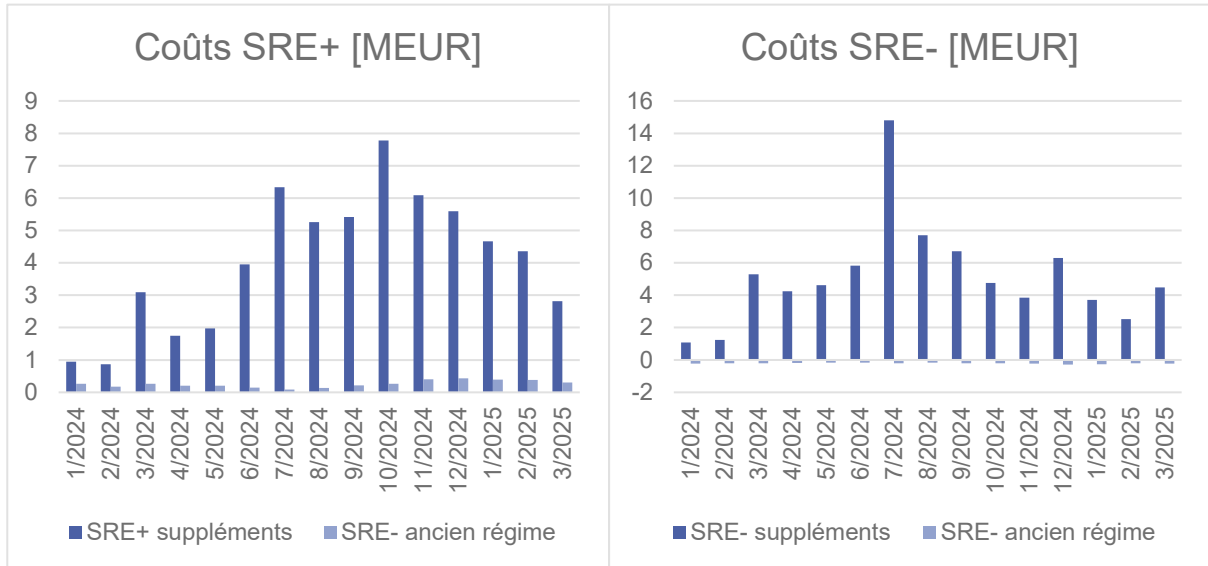


Illustration 3 : Évolution des suppléments de coûts pour les SRE par rapport aux prix du marché spot par mois. Données: Entso-e

## Conclusion

Comme le montre l'analyse des données, le plafond a été mis en œuvre avec succès et a entraîné une forte réduction des prix pour les offres les plus élevées de la courbe des offres. Dans cette phase initiale, le plafond a surtout eu un effet efficace sur SRE+. En revanche, son effet sur SRE- est moins évident à ce stade. En raison de l'augmentation des appels SRE- et de la hausse des prix des offres SRE- inférieures au plafond, les coûts pour SRE- restent élevés. Il n'est pas encore clair si les hausses de prix observées s'expliquent par des facteurs fondamentaux ou si elles sont le signe d'autres insuffisances du marché SRE. On peut toutefois constater que sans le plafond, les coûts auraient été encore plus élevés. Les raisons derrière cette évolution des stratégies de placement d'offres, en particulier pour SRE-, sont examinées par le secrétariat technique de l'EICom.

Le plafond introduit étant une mesure corrective à court terme et limitée dans le temps, il sera d'autant plus important de continuer à mettre en œuvre des mesures visant à rendre le marché SRE plus efficace et plus liquide et à réduire les besoins en énergie d'équilibrage et donc en énergie de réglage. Le secrétariat technique de l'EICom travaille donc en parallèle avec la branche et Swissgrid à des mesures visant à stabiliser à plus long terme le marché SRE, le marché de l'énergie de réglage tertiaire et la situation en matière de redispatching. Il s'agit notamment de mesures visant à réduire le volume d'énergie d'ajustement, d'améliorer les produits et les processus sur les marchés des services-système, d'adapter les documents de référence de la branche et d'optimiser les incitations dans le mécanisme d'ajustement de l'énergie.